



1er Open international d'Échecs

31 octobre et 1^{er} novembre 2026

TROPHEE DU PARC

Championnat de cadence classique



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI

Article 1 : Présentation

Morvan Echecs, en partenariat avec le CDJE58, organise le **1^{er} Open de Jeu d'Échecs** dénommé **Trophée du Parc**, Championnat en cadence classique du Morvan, les **samedi 31 octobre et le dimanche 1^{er} novembre 2026**, à la Salle des Grands Lacs de la Maison du Parc Naturel Régional de **Saint-Brisson (58230)**.

Sous le numéro **72680**, le tournoi est homologué FIDE, avec prise en compte de l'Elo FIDE de **Novembre 2026**.

Tournoi ouvert à tout·e joueur·se licencié·e A pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

La prise de la licence A est possible lors de l'inscription sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au **Système Suisse** (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique **PAPI** d'Erick Mouret.

Aucune protection de club, de famille.

Aucune partie dirigée ne peut être utilisée pour obtenir un classement ou un titre.

Le classement final détermine le vainqueur du tournoi. Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023 à l'exception de l'article A3.

Seront appariés·es à la 1^{ère} ronde tous·tes les joueurs·ses qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **véritable affrontement** sur l'échiquier.

Un·e joueur·se ne souhaitant pas jouer une ronde doit en informer l'arbitre **au plus tard pendant la ronde précédente**.

La pratique du « bye » n'est pas autorisée.

Avant la partie, les joueurs·ses vérifient leur couleur, la position de l'échiquier, des pièces et leur pendule.

Après la partie :

- les 2 joueurs·ses remettent les pièces dans la configuration initiale.
- la·e gagnant·e ou la·e joueur·se des blancs en cas de partie nulle donne le résultat à la table de contrôle.

En cas de non-transmission du résultat un double zéro sera appliqué.

*Rappel : La partie sera perdue après **le 2ème coup illégal achevé**. Toutefois, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par aucune suite de coups légaux.*

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en **5 rondes**, à la cadence de **60' + 30'' par coup** pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants·es : 8h30

Clôture des inscriptions : 9h45

Samedi 31 octobre

- Ronde 1 à 10h00

Pause déjeuner de 13h00 à 14h00

- Ronde 2 à 14h00
- Ronde 3 à 17h00

Dimanche 1^{er} novembre

- Ronde 4 à 10h00

Pause déjeuner de 13h00 à 14h00

- Ronde 5 à 14h00

Remise des prix : 17h

Article 5 : Droits d'inscriptions

En dehors des frais⁽¹⁾ liés à la prise de licence, les droits d'inscriptions au tournoi de parties en cadence classique sont :

20 € (jeunes : **12 €**) avant le **25 octobre**

25 € (jeunes : **16 €**) sur place

Possibilités d'inscriptions avec le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/morvan-echecs/evenements/1er-open-international-d-echecs-trophee-du-parc>

⁽¹⁾ Prix de la licence A – Saison 2025-2026 (tarifs sur place) :

60 € pour les adultes

35 € pour les U20 (Jun)

30 € pour les U18 (Cad)

25 € pour les U16 (Min) et pour les U14 (Ben)

20 € pour les U12 (Pup), pour les U10 (Pou) et pour les U08 (Ppo)

Ces tarifs sont ceux appliqués pour la saison 2025-2026. Ils pourront être réajustés pour la saison 2026-2027 en fonction de l'évolution des parts FFE et Ligue.

Article 6 : Prix

Prix du tournoi

1^{er-ère} au classement général : **130 €**

2^{ème} au classement général : **80 €**

3^{ème} au classement général : **60 €**

1^{ère} féminine (si 3 féminines) : **40 €**

1^{er-ère} jeune (si 3 jeunes) : **30 €**

1^{er-ère} de la 1^{ère} tranche ELO : **15 €**

1^{er-ère} de la 2^{ème} tranche ELO : **15 €**

...

Tranches ELO

Pas de tranches ELO si moins de 5 inscrits

1 seule tranche ELO si moins de 13 inscrits

2 tranches ELO si moins de 21 inscrits

3 tranches ELO si moins de 29 inscrits

4 tranches ELO si moins de 37 inscrits

5 tranches ELO si moins de 45 inscrits

6 tranches ELO si moins de 53 inscrits

7 tranches ELO si moins de 61 inscrits

Et ainsi de suite ...

Les prix pour le classement général sont garantis si **60 inscrit-es**.

Le prix pour la 1^{ère} féminine si au moins **3 féminines parmi les 60 inscrit-es**.

Le prix pour la-e 1^{er-ère} jeune si au moins **3 jeunes parmi les 60 inscrit-es**.

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la **4^{ème} ronde**.

Répartition des prix :

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties à la-e joueur-se, ayant le meilleur départage.

Chaque joueur-se reçoit **le prix le plus élevé** auquel il ou elle a droit.

Les joueurs-ses primés-es doivent être présents-es à la remise des prix.

Attribution du Titre de Champion-ne de MORVAN ECHECS

de parties en cadence classique

à la-e 1^{er-ère} du classement général licencié-e à Morvan Echecs.

Article 7 : Classement

Le classement s'effectue selon le nombre de points obtenus

gain = 1 point

nulle = ½ point

perte = 0 point

Le départage entre les ex aequo est effectué

1. **Buchholz Tronqué**
2. **Cumulatif**
3. **Performance** en cas de nouvelle égalité

Article 8 : Forfaits

Le délai de forfait est de **10 minutes**.

Tout·e joueur·se faisant forfait (absent·e) sans avoir prévenu l'arbitre est considéré·e comme ayant **abandonné le tournoi** et n'est pas apparié·e pour la ronde suivante.

Article 9 : Informations diverses

9.1 Appareils électroniques

Dans la zone de jeu, tous les appareils électroniques sont interdits (ordinateur portable, téléphone mobile, tablette, montre connectée, etc.) ; seuls les appareils d'assistance sont autorisés, après accord de l'arbitre.

L'utilisation d'un appareil électronique durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie.

Tout son émis (sonnerie, alarme, vibreur) entraînera **la perte immédiate de la partie** pour le joueur fautif.

Il est toléré d'avoir, hors zone de jeu, **un appareil électronique complètement éteint**, s'il est rangé dans un sac se trouvant dans le lieu de la compétition, à l'exclusion des toilettes.

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre (Art 11.3.3 des règles du jeu).

9.2 Interdits dans la salle de jeu

Les blitz et analyses sont **interdits dans la salle de jeu**.

Il est interdit d'analyser les parties terminées dans la zone de jeu, c'est-à-dire la salle de jeu. Il est interdit d'analyser les parties en cours, dans l'ensemble des salles. Eviter toutes discussions, attitudes, et lectures suspectes sanctionnables par des avertissements oraux voire écrits.

Interdiction de fumer et de vapoter à l'intérieur des locaux.

9.3 Droit à l'image

Dans le cadre de l'Open de Jeu d'Échecs dénommé Trophée du Parc à Saint Brisson, des photographies et/ou vidéos pourront être réalisées par l'organisation afin d'assurer la communication de l'événement (site internet, réseaux sociaux, presse locale, supports de promotion).

Toute personne (ou tout·e représentant·e légal·e pour les mineur·es) s'opposant à la captation ou à la diffusion de son image doit en informer l'organisation avant le début du tournoi, lors de l'accueil ou auprès de l'arbitre principal·e.

En l'absence d'opposition explicite, l'autorisation de captation et de diffusion est considérée comme implicite pour l'ensemble de l'Open.

Les images ne seront utilisées que dans le cadre strict de la valorisation de l'Open et de ses activités, conformément aux règles en vigueur relatives au droit à l'image et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Note : Chaque participant·e est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de nous le dire avant la fin de l'open.

Article 10 : Arbitres et Jury d'appel

Arbitre Principal : Éric BESNARD (Arbitre Fédéral Open 1)

Jury d'appel : Le jury d'appel sera composé de 5 personnes et de 2 suppléants.

Article 11 : Engagements

Tous·tes les participants·es s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout·e contrevenant·e pourra recevoir un avertissement.

L'Arbitre Principal

Éric BESNARD

L'Organisateur

Antoine AUZOU

Président Morvan Echecs

